



PROVINCE DE LIEGE

COMMUNE DE JALHAY

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

**Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY  
route du Fierain**

Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite le 12/06/2024 par la société WANSART et Fils représentée par Monsieur Nicolas WANSART [wansartsa@hotmail.com](mailto:wansartsa@hotmail.com) -087/47 44 81 sollicitant la fermeture de la rue du Fierain pour le placement d'un camion grue ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

**ARRETE**

- Art.1er Les 17 et 18 juin 2024 de 07h00 à 17h00, la circulation des véhicules à JALHAY rue du Fierain sera régie comme suit :  
La rue du Fierain sera fermée à la circulation des véhicules ( exceptés ceux de l'entrepreneur et riverains) depuis son intersection avec le chemin des Terres aux pierres jusqu'à son intersection avec la RN 672 ( Hélivy). Une déviation sera mise en place et une pré-signalisation sera installée au carrefour formé par la RN 629 et la rue du Fierain ainsi qu'au carrefour de la rue du Fierain avec la RN 672 (Hélivy)
- Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (barrière avec signal C3, F45C et excepté riverains) et éclairage et déposées par le Service des Travaux mais mises en place par le demandeur sous son entière responsabilité.
- Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art.4 : Copie de la présente sera transmise
- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
  - A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
  - Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
  - Aux services du TEC Liège-Verviers
  - A notre police locale.
  - A notre service des Travaux
  - Au demandeur

Jalhay le 12/06/2024  
Par délégation

Michel PAROTTE  
Echevin

